

Règlement de la course « Les Foulées Solidaires » 2018

Toute inscription doit se faire de façon lisible au moyen d'un bulletin d'inscription joint qui doit être impérativement signé. Il peut être photocopié.

Le parcours de la course ne permet pas la participation des athlètes handisports en fauteuil.

Les épreuves sont ouvertes à toutes personnes licenciées (voir ci-dessous) ou étant en possession d'un certificat médical de non contre indication **à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an**, dans la limite d'âge et de distance telles que fixées par la FFA pour la saison 2017/2018.

Les inscriptions sont à envoyer :

Par envoi postal : Compte tenu du délai d'acheminement postal, **au plus tard le 12 octobre 2018**, accompagnées de la copie de votre licence ou de votre certificat médical, et du règlement par chèque à l'ordre de Axo'lidarité, à l'adresse suivante : Axo'lidarité, 4 rue des Arts 02320 ANIZY LE CHATEAU.

Par mail à : contact@axolidarite.fr avec les coordonnées complètes et copie numérique de la licence ou du certificat médical. Paiement sur place lors du retrait du dossard.

Le coût des inscriptions : 6 euros en préinscription et 8 euros sur place.
Gratuit pour les enfants (Eveil athlétique, poussins, benjamins)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

En cas d'évènements majeurs entraînant l'annulation de la course, la réinscription de chaque concurrent se fera automatiquement sur la prochaine édition, excluant toute forme de remboursement.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards sera assuré le jour de l'épreuve Place du Jeu de Paume à ANIZY LE CHATEAU (02320) jusque 10 minutes avant le départ de la course.

Parcours :

Le parcours est composé de deux boucles pour le 10 km. Un ravitaillement est prévu au 5 km et un complet à l'arrivée sur la place ou dans la salle du Jeu de Paume.

Assurances :

Axo'lidarité recommande aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance "Individuel accidents". Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Axo'lidarité est couvert par une assurance "Responsabilité civile".

Résultats :

Le classement sera établi par ordre d'arrivée et par catégorie. Classement féminin séparé. Ils seront disponibles dès le dimanche soir sur le site d'Axo'lidarité.

La remise des récompenses se déroulera à la salle polyvalente route de Coucy.

Sécurité et assistance :

Véhicules ouvreur et balais. Service médical présent en permanence. Sanitaire, douches seront disponibles à la salle polyvalente (route de Coucy)

Loi : CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de la course des 5 et 10 km, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, vous devez par écrit le signaler à l'organisation en indiquant vos nom, prénom, adresse et n° de dossard.

Droit à l'image :

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ses ayants droits tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.